

# COMMUNE DE SAINT-SORNIN (17)

## PLAN LOCAL D'URBANISME



### 6g – Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (D.P.U.) (art. L.211-1 du Code de l'urbanisme)

**DOSSIER D'APPROBATION**

**Conseil Municipal du 13/10/2021**

*Vu pour être annexé à la délibération du 13/10/2021*

*Monsieur le Maire*

Handwritten signature of the Mayor.



## LE DPU S'APPLIQUE SUR LES ZONES DE TYPES U ET AU DU PLU APPROUVE

